



2 Avenue du lycée
12 110 AUBIN

Téléphone : 05.65.63.13.08

Email : 0120096p@ac-toulouse.fr

Site internet : <https://lycee-metiers-aubin.mon-ent-occitanie.fr/>

PORTES OUVERTES

SAMEDI 2 MARS 2024

9h à 12h et de 14h à 17h

Après la quatrième :

Troisième **Prépa-métiers (PM)** Cadettes et Cadets de la Sécurité Civile

Après la troisième vers une seconde baccalauréat professionnel 3 ans

Seconde bac pro **Construction Durable du Bâtiment et des Travaux Publics (CDBTP)**

Seconde bac pro **Métiers de la sécurité (MS)**

Seconde bac pro **Technicien Constructeur Bois (TCB)**

Seconde bac pro **Métiers de l'Agencement, de la Menuiserie et de l'Ameublement (AMA)**

Seconde bac pro **Etudes et Modélisation Numérique du Bâtiment (EMNB)**

Après la 2^{de} ou un CAP vers une première professionnelle puis une terminale professionnelle

Première puis Terminale professionnelle **scolaire ou par apprentissage** dans les formations ci-dessous
Technicien du Bâtiment Organisation et Réalisation du Gros Œuvre (TBORG)

Aménagement et Finition du Bâtiment (AFB)

Technicien Constructeur Bois (TCB)

Technicien de Fabrication Bois et Matériaux Associés (TFBMA)

Technicien d'Etudes du Bâtiment Assistant en Architecture (TEBAA)

Métiers de la Sécurité (MS) exclusivement en scolaire après une 2^{de} bac pro métiers de la sécurité

Après le baccalauréat

BTS SCBH (Systèmes Constructifs Bois et Habitat) – scolaire ou par apprentissage

BTS DRB (Développement et Réalisation Bois) – scolaire ou par apprentissage

BTS EBCR (Enveloppe des Bâtiments Conception et Réalisation) - par apprentissage

BTS MOS (Management Opérationnel de la Sécurité) – par apprentissage

Après le BTS

Licence professionnelle « Ecoconception des ouvrages bois »

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité Lycée des Métiers du bâtiment Aubin	CONVENTION POUR EFFECTUER UN « MINI-STAGE » AU LYCEE DES METIERS DU BOIS ET DE L'HABITAT D'AUBIN Année scolaire 2023-2024 Lycée des métiers du bois et de l'habitat d'Aubin 2, avenue d'Aubin – 12110 AUBIN Tél. : 05 65 63 13 08 Fax. : 05 65 63 16 92 Mél. : 0120096p@ac-toulouse.fr https://lycee-metiers-aubin.mon-ent-occitanie.fr/
Affaire suivie par M. BRESSAC Damien secrétaire de direction	

Vu le Code de l'éducation,
Vu le décret n° 85-924 du 30 août 1985 modifié.

La présente convention règle les rapports entre les soussignés :

- le **Lycée des métiers du bois et de l'habitat d'Aubin** représenté par son Proviseur, M.MALGOUYRES ;
- le **Collège**
Adresse :
Téléphone : Mail :
représenté par son (sa) Principal(e), ;
- Madame, Monsieur
représentant légal de l'élève
scolarisé(e) au collège désigné ci-dessus.
Adresse :
Téléphone : Mail :

Cette convention concerne le **stage de sensibilisation et d'observation** que l'élève ci-dessus désigné effectuera le :

Mardi 12 OU mardi 19 OU mardi 26 mars 2024 de 8h à 11h55 ou/et de 13h30 à 17h25

(Entourez la date et l'heure que vous souhaitez)

Les formations proposées sont les suivantes : (cocher la formation qui vous intéresse).

- ☐ Aménagement et Finition du Bâtiment (AFB) ;
☐ Organisation et réalisation du gros œuvre (TBORGO) (**attention, si déplacement sur chantier de 8h à 17h30 compléter annexe 1, le lycée d'Aubin vous fera parvenir cette annexe 1 ultérieurement**) ;
☐ Technicien d'Etudes du Bâtiment Assistant en architecture du bâtiment (TEBAA) ;
☐ Technicien Constructeur Bois (TCB) ;
☐ Technicien de Fabrication Bois et Matériaux Associés (TFBMA) ;

Attention, nous n'organisons pas de mini-stage concernant la formation des métiers de la sécurité.

Merci de faire une convention par formation

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – But du stage :

Ce stage est organisé dans la perspective de l'éducation à l'orientation en classe de troisième. Il a pour objet de permettre à l'élève de découvrir concrètement l'univers des métiers à travers certaines spécialités professionnelles des lycées.

ARTICLE 2 – Obligations du stagiaire :

Pendant toute la durée du stage, l'élève est sous contrôle scolaire et, à ce titre, il est soumis aux obligations suivantes :

- **Assiduité** : le Lycée des métiers du bois et de l'habitat d'Aubin doit être informé de toute absence prévue ; en cas d'absence imprévue constatée du stagiaire, le Lycée des métiers du bois et de l'habitat d'Aubin préviendra le collège où l'élève stagiaire est scolarisé ;

- **Comportement** : le stagiaire se conforme au règlement du Lycée des métiers du bois et de l'habitat d'Aubin. En cas de faute grave, le chef d'établissement du Lycée se réserve le droit de mettre fin au stage de l'élève sous la réserve expresse d'en aviser le chef d'établissement de son collège.

ARTICLE 3 – Assurances :

Le collège de l'élève stagiaire doit s'assurer que la famille a souscrit une assurance couvrant ce type d'activité. En cas d'accident survenu à l'élève stagiaire, soit au cours du trajet, soit au cours du stage, le proviseur du lycée s'engage à prévenir immédiatement le principal du collège et les parents.

ARTICLE 4 – Déroulement du « mini-stage » :

L'élève sera placé en situation « d'observateur » lors d'un déplacement éventuel sur un chantier ou lors de cours donnés en atelier ; il n'est donc pas autorisé à intervenir sur des machines ou à utiliser des outils dangereux.

L'encadrement au lycée ou sur chantier : le stagiaire sera encadré par un professeur de l'établissement.

Il est fortement conseillé que l'élève soit équipé d'un bleu de travail et des chaussures de sécurité pour les formations bois et gros œuvre, et d'une blouse et des chaussures de sécurité pour la formation aménagement finition du bâtiment.

ARTICLE 5 – Accueil du stagiaire :

L'élève prendra son repas du midi : **OUI / NON** (la famille doit rayer la mention inutile), si oui, l'élève se présentera (le matin) à l'accueil du lycée avec la somme de **4€**.

L'élève devra se présenter le jour de son « mini-stage » avec la présente convention dûment visée par les trois signataires ci-dessous :

Pour le Lycée des métiers
du bois et de l'habitat d'Aubin,

Pour le collège,

Le représentant légal de l'élève,

Date :

Date :

Date :

Le Proviseur,

Le (la) Principal(e),

M. MALGOUYRES

M.....

MERCI DE BIEN VOULOIR NOUS RETOURNER LA CONVENTION COMPLÉTÉE ET SIGNÉE PAR LE/LA PRINCIPAL(E) ET LE REPRÉSENTANT DE L'ÉLÈVE LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE.

LE MINI-STAGE SERA VALIDÉ APRÈS L'ENVOI DE CETTE CONVENTION AVEC LA SIGNATURE DU PROVISEUR DU LYCÉE D'AUBIN AU COLLÈGE.

CALENDRIER DES MINI-STAGES Année scolaire 2023-2024

Formations	Jours
Bac Pro Famille des Métiers des Etudes et de la Modélisation Numérique du Bâtiment (MEMNB) <u>option en 1^{ère} : TEBA</u>	Mardi 12 ou 19 ou 26 mars 2024
Bac Pro Technicien Constructeur Bois	
Bac Pro Famille des Métiers de l'Agencement Menuiserie Ameublement (AMA) <u>option en 1^{ère} : TFBMA</u>	
Bac Pro Famille Construction Durable du Bâtiment et des Travaux Publics (CDBTP) <u>option en 1^{ère} : AFB</u>	
Bac Pro Famille Construction Durable du Bâtiment et des Travaux Publics (CDBTP) <u>option en 1^{ère} : TBORGO</u>	
Bac Pro Métiers de la Sécurité	<i>Attention, pas de mini-stage pour cette formation</i>